

2 juillet 2008
Français
Original: anglais

**Conférence des Parties à la Convention
des Nations Unies contre la criminalité
transnationale organisée**
Quatrième session
Vienne, 8-17 octobre 2008

**Rapport du Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des
êtres humains***

**Organisé par l'Initiative mondiale des Nations Unies contre
la traite des êtres humains (UN.GIFT) et tenu à Vienne**

Vienne, 13-15 février 2008

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique et préparatifs du Forum de Vienne	3
a) Décisions 16/1 et 16/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale relatives à l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains et au Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains.	3
b) Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	3
c) Préparatifs du Forum de Vienne	3
d) Organisation du Forum de Vienne	4

* Le présent document de séance n'a pas été revu par les services d'édition. Il s'agit d'un rapport de synthèse du Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains qui a été soumis à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sous la cote E/CN.15/2008/CRP.2. Il est ci-après soumis à Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée conformément à la décision 16/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Pour le texte intégral du rapport, voir "The Vienna Forum report: a way forward to combat human trafficking" (en anglais uniquement) à l'adresse www.ungift.org.

e)	Thèmes du Forum	4
II.	Forum de Vienne	4
a)	Participation	4
b)	Ouverture du Forum	4
b.1	Première séance plénière	5
c)	Groupes d'experts, ateliers, séances spéciales, manifestations parallèles et expositions spéciales	5
c.1	Vulnérabilité	5
Résumé des débats et conclusions	6	
Recommandations	7	
c.2	Impact	7
Résumé des débats et conclusions	7	
Recommandations	8	
c.3	Action	9
Résumé des débats et conclusions	9	
Recommandations	11	
c.4	Séances spéciales	12
Résumé des débats et conclusions	12	
Recommandations	13	
III.	Clôture du Forum de Vienne	14
a)	Perspectives et initiatives innovantes	14
b)	Clôture du Forum de Vienne	15
IV.	Conclusion	15
a)	Sensibilisation	16
b)	Nouer de nouveaux partenariats et faciliter la coopération	16
c)	Actions à mener et recommandations	16
 Annexes		
I.	Forum de Vienne: Programme	18
II.	Résumé de la Présidente	20

I. Historique et préparatifs du Forum de Vienne

a) Décisions 16/1 et 16/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale relatives à l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains et au Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains

1. Le Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains a été convoqué par l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains (UN.GIFT), conformément à la décision 16/1, en date du 27 avril, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, et à la décision 16/2 de la Commission, en date du 29 novembre 2007, par laquelle l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) était prié de fournir toutes les informations sur les travaux du Forum, ainsi que sur les progrès réalisés et les projets prévus dans le cadre de l'Initiative¹. Ces décisions s'inscrivaient dans le cadre des efforts fournis par la Commission pour souligner l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre la traite des personnes.

2. Dans sa décision 16/2, la Commission avait par ailleurs décidé que le Forum de Vienne devrait avoir pour objectifs de susciter une prise de conscience, de faciliter la coopération et les partenariats entre les diverses parties prenantes et d'éviter les chevauchements d'activités dans la lutte contre la traite des êtres humains, compte dûment tenu du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

b) Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants

3. Le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole relatif à la traite des personnes), additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, contient la première définition de la traite des personnes acceptée sur le plan international et reste le principal instrument juridique international qui considère la traite des personnes comme un crime. Il souligne la nécessité de concilier les préoccupations de la justice pénale et une stratégie de protection et d'assistance aux victimes qui tienne compte des droits de l'homme. Le Protocole encourage également la coopération entre les États pour atteindre ces objectifs. En mars 2008, 118 États l'avaient ratifié.

c) Préparatifs du Forum de Vienne

4. Le programme provisoire du Forum a été examiné et approuvé par les États Membres le 5 octobre 2007. En application de la décision 16/2 de la Commission, l'ONUDC, par l'intermédiaire de l'Initiative UN.GIFT, avait donné aux États Membres accès aux documents concernant le Forum de Vienne à mesure qu'ils étaient élaborés. L'Initiative a tenu des consultations régulières avec eux pendant la phase de préparation du Forum.

¹ Décision 16/1 du 27 avril 2007 et décision 16/2 du 29 novembre 2007 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

d) Organisation du Forum de Vienne

5. Le Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains, dont l'ordre du jour est joint à l'annexe I du présent document, s'est tenu du 13 au 15 février 2008.

e) Thèmes du Forum

6. Le Forum de Vienne était organisé autour de trois thèmes centraux reflétant les principaux aspects à prendre en compte dans l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la traite des personnes: vulnérabilité, impact et action.

II. Forum de Vienne

a) Participation

7. Plus de 1 600 hauts responsables politiques, représentants d'États Membres, chefs d'entreprise, représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), universitaires, représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations régionales et internationales, militants et victimes de la traite des personnes en provenance de 116 pays ont participé au Forum, qui a servi de tribune pour lancer une nouvelle action coordonnée de lutte contre ce fléau. De plus, 150 journalistes avaient été accrédités pour l'occasion.

b) Ouverture du Forum

Séance d'ouverture

8. M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'ONUDC, a prononcé un discours liminaire lors de la séance d'ouverture du Forum. Il a remercié le Prince héritier d'Abou Dhabi de son soutien généreux en faveur de l'Initiative UN.GIFT. Il a également salué les efforts des gouvernements en général, tout en appelant les États Membres à se montrer plus déterminés à tenir leurs engagements et à appliquer le Protocole, et il a noté le rôle de l'Initiative en la matière. M. Costa a mis l'accent sur les résultats qu'il attendait du Forum, notamment la poursuite des travaux de recherche pour fonder sur des informations solides l'action menée dans le cadre des "3 P" (prévention, poursuites et protection). M. Costa a évoqué le rôle que tous les partenaires et tous les pans de la société devaient jouer dans la lutte contre la traite des personnes et indiqué que le Forum devait servir de tremplin pour lancer des mesures novatrices et concrètes de lutte contre ce fléau, comme des codes de conduite destinés à endiguer le tourisme sexuel et des mesures de contrôle visant la chaîne d'approvisionnement. Il a également souligné l'importance de la décision prise par l'Assemblée générale de tenir un débat thématique sur la traite des êtres humains en 2008.

9. M. Costa a ensuite cédé la parole à M^{me} Ursula Plassnik, Ministre fédérale autrichienne des affaires européennes et internationales. La Ministre a déclaré que le Forum de Vienne constituait une nouvelle forme de diplomatie multilatérale qui engendrerait un processus mondial durable visant à mettre fin à la traite. Elle a évoqué la nécessité de mieux faire connaître le problème et de générer une volonté politique, et souligné l'action de l'Autriche dans ce domaine aux niveaux national et international. M^{me} Suzanne Mubarak, épouse du Président de la République arabe

d'Égypte, a insisté sur le fait qu'il revenait aux États d'éliminer les causes profondes de la traite et relevé à cet égard que l'Égypte mettait particulièrement l'accent sur les victimes potentielles, notamment les enfants marginalisés et les femmes vulnérables. Elle a également souligné le rôle décisif que jouaient les femmes, les jeunes et le secteur privé dans l'élimination de la traite des personnes.

10. L'actrice Emma Thompson, qui s'exprimait en sa qualité de Présidente de la Fondation Helen Bamber, a décrit en détail la vie d'une femme victime de la traite aux fins d'exploitation sexuelle, illustrée par ailleurs dans le cadre d'une installation artistique intitulée "The Journey – Against Sex Trafficking", à la réalisation de laquelle elle a participé, qui a circulé dans de nombreux pays et fait étape à Vienne dans le cadre du Forum. Le chanteur Ricky Martin a clos les discours d'ouverture par un exposé des activités de la fondation qui porte son nom, qui met plus particulièrement l'accent sur les enfants. Par la suite, M. Costa s'est vu remettre par "Stop the Traffic", fédération d'un millier d'organisations de lutte contre la traite, une déclaration portant 1 500 000 signatures et appelant les gouvernements et les organismes des Nations Unies à agir de concert pour mettre un terme à ce fléau.

11. Tous les intervenants ont souhaité que le Forum donne naissance à de nouveaux partenariats et encourage une lutte résolue contre la traite des personnes.

b.1 Première séance plénière

12. Le Forum de Vienne représentait une nouvelle approche puisqu'il associait des experts de terrain, le public, des partenaires de longue date et d'autres plus nouveaux. Les gouvernements ont fait des présentations sur leur action de lutte contre la traite, en mettant l'accent sur les progrès accomplis dans leur pays. Quarante-sept délégations ont fait des déclarations, dont l'une a été prononcée par un président et six par des ministres.

13. Dans le cadre des trois thèmes susmentionnés, à savoir vulnérabilité, impact et action, les gouvernements ont considéré les différentes dimensions de la traite des personnes des points de vue de la sécurité, du développement et des droits de l'homme.

c) Groupes d'experts, ateliers, séances spéciales, manifestations parallèles et expositions spéciales

14. Vingt-huit groupes d'experts, ateliers, séances spéciales et manifestations parallèles ont servi de cadre à l'examen des thèmes du Forum et à un dialogue entre les participants. Des expositions spéciales organisées dans la ville de Vienne, telles que "The Journey", qui a accueilli plus de 5 000 visiteurs en cinq jours, une exposition de photographies, un concours de dessin et un festival de films ont permis de sensibiliser l'opinion au problème de la traite des personnes.

c.1 Vulnérabilité

15. Les problèmes tels que le manque de moyens d'action, l'exclusion sociale et la fragilité économique sont le résultat de politiques et de pratiques qui marginalisent des groupes entiers de la population et les rendent vulnérables à la traite. Toutefois, ce ne sont pas seulement les conditions qui règnent dans leur pays d'origine qui rendent ces personnes vulnérables. L'appât du gain, la demande insatiable de biens et services peu coûteux et la recherche d'un revenu stable incitent les personnes à se

mettre dans des situations potentiellement dangereuses où elles risquent d'être exploitées.

16. Le Forum de Vienne a examiné les définitions et les pratiques liées à la prévention de la traite et étudié comment réduire la vulnérabilité pour renforcer l'impact stratégique des mesures de prévention existantes.

Résumé des débats et conclusions

17. Plusieurs groupes d'experts et ateliers ont porté sur le thème de la vulnérabilité. Les exposés, très divers, ont traité différents aspects de la question, mais les débats se recoupaient et les conclusions et recommandations étaient souvent identiques.

18. Les experts se sont concentrés sur les causes profondes de la vulnérabilité et sur les raisons pour lesquelles certains groupes de la population, notamment les femmes, les enfants et les migrants, étaient particulièrement susceptibles d'être victimes d'exploitation économique et sexuelle. Ils ont examiné comment la mondialisation actuelle, avec le rôle central joué par la concurrence, influençait l'offre et la demande à l'origine de la traite. Ces conditions augmentent également le risque de traite dans le cadre des migrations, ce qui signifie qu'il faut surveiller les migrations tant licites qu'illicites. La déréglementation généralisée du marché du travail crée des vides juridiques qui ouvrent la porte à des pratiques abusives et coercitives en matière d'emploi, et certains secteurs, non réglementés, sont particulièrement concernés par la traite. Les experts ont examiné les relations entre l'offre et la demande pour comprendre comment cette dernière alimentait la traite et pour trouver des moyens de la réduire.

19. L'accent a également été mis sur la vulnérabilité à la traite de populations ayant subi une catastrophe naturelle, un conflit ou d'autres crises qui les privent de choses essentielles telles que l'emploi et l'éducation. Toutefois, il est ressorti des débats tenus au sein des groupes d'experts et des ateliers que les facteurs de vulnérabilité n'étaient pas uniquement liés aux pays d'origine. La demande, la corruption et l'absence de structures juridiques adéquates sont autant de facteurs de risque tout au long de la chaîne de la traite, dans les pays d'origine, de transit et de destination. Ainsi, les experts ont conclu que la corruption jouait le plus souvent un rôle essentiel pour le succès de la traite. Un groupe d'experts a examiné comment exploiter les cadres juridiques prévus dans la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole relatif à la traite des personnes de manière à élaborer des stratégies de lutte contre la corruption et la traite des personnes qui se renforceraient mutuellement.

20. Les groupes d'experts et ateliers ont tous discuté de l'absence de législation adéquate, qui contribuait grandement à créer un environnement dans lequel les personnes étaient plus vulnérables à la traite, comme en témoignait la traite pour prélèvement d'organes, trafic florissant qu'abordait le Protocole mais que seul un petit nombre d'États avaient défini précisément et érigé en infraction pénale. Les groupes d'experts et ateliers ont également constaté que l'insuffisance des connaissances sur les personnes réellement vulnérables, ou le profil et le mode opératoire des auteurs de la traite, constituait un sérieux obstacle à l'élaboration de politiques efficaces pour prévenir et combattre la traite des personnes.

21. Il a également été souligné que la vulnérabilité ne concernait pas uniquement les personnes susceptibles d'être victimes de la traite, mais aussi celles qui risquaient de se transformer en trafiquants, notamment les anciennes victimes.

Recommandations

22. Les groupes d'experts et ateliers ont invariablement insisté sur la nécessité d'adopter une législation nationale adéquate traitant tous les aspects du problème, et de ratifier et d'appliquer le Protocole et les autres instruments internationaux pertinents. La presque totalité des participants sont convenus que les gouvernements pouvaient également réduire la vulnérabilité d'autres manières, notamment en offrant des débouchés économiques, une éducation et d'autres services sociaux, tout en mettant l'accent sur l'égalité des sexes, ainsi que sur les enfants et les jeunes.

23. Tous ont également recommandé que l'on mène des activités de sensibilisation visant différents destinataires, que ce soit le public en général, les personnes susceptibles de créer la demande à l'origine de la traite, les membres des communautés exposées ou les services de répression et autres organisations de première ligne qui s'occupent de prévenir la traite des personnes et d'en repérer les victimes.

24. Les participants aux débats sont aussi unanimement convenus de la nécessité d'une coopération entre les acteurs concernés à l'échelle tant nationale que transnationale. Ils ont prôné des approches coordonnées et multisectorielles pour rapprocher les acteurs dans les pays d'origine, de transit et de destination, en particulier les services de répression. Ils ont estimé qu'il fallait créer des partenariats novateurs entre les autorités publiques, la société civile et le secteur privé pour tirer le meilleur parti des ressources disponibles, réunir des données et échanger des informations et renseignements.

25. Les recommandations convergeaient toutes sur la nécessité d'une approche fondée sur les droits de l'homme mettant la victime – ou la victime potentielle – au centre de la lutte contre la traite des personnes.

c.2 Impact

26. Il a été estimé que la traite des personnes avait un impact destructeur et inacceptable sur les individus et la société, qu'il s'agisse des maltraitances physiques et du traumatisme psychologique des victimes ou des incidences économiques et politiques d'une criminalité permanente.

27. Les participants au Forum ont échangé des données d'expérience et se sont concentrés sur les conséquences de la traite sur les victimes, notamment la violence, les répercussions sur la santé, la stigmatisation sociale et le risque de nouvelle victimisation.

Résumé des débats et conclusions

28. Les groupes d'experts et ateliers ont examiné toute une gamme d'incidences de la traite sur la société et les individus. Ils ont notamment évoqué la pénurie d'informations quantitatives sur l'étendue du phénomène et le fait que l'impact des initiatives de lutte contre la traite avait peu été mesuré jusqu'alors. Un groupe d'experts a étudié comment renforcer la collecte de données en adoptant de

nouvelles perspectives de recherche, notamment en considérant la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle sous l'aspect économique. On a également examiné la possibilité de définir des données de référence à partir desquelles on évaluerait les tendances en matière de traite et l'impact des initiatives prises pour y faire face. Il a été noté que, dans certains pays, il était difficile d'améliorer la collecte de données en raison d'une législation lacunaire. Les groupes d'experts ont conclu que la recherche donnait aux responsables politiques et au public les moyens de décider comment allouer les ressources et améliorer les actions nationales de lutte contre ce fléau.

29. La recherche est également nécessaire pour comprendre et gérer les conséquences sanitaires de la traite des personnes. Les victimes risquent de subir des violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques à n'importe quelle étape de la traite, en fonction généralement du type d'exploitation à laquelle elles sont soumises. Les groupes d'experts sont convenus que, si l'on connaissait mieux ces conséquences sanitaires, on pourrait concevoir des services plus accessibles et adaptés aux besoins spécifiques des victimes.

30. La question de la vulnérabilité particulière des femmes et des enfants à la traite aux fins d'exploitation sexuelle a également été examinée. De même que l'on reconnaît que les conséquences sanitaires de la traite ne sont pas les mêmes selon les personnes, il faut comprendre que la vulnérabilité des adultes et des enfants tient à des facteurs différents et que les stratégies de lutte doivent être ciblées et tenir compte des droits, besoins et capacités de chacun. Les experts ont conclu que la prévention, la protection et l'autonomisation, dans le respect des droits de l'homme, étaient les éléments essentiels de toute initiative de lutte contre la traite couronnée de succès.

31. Un autre groupe d'experts a examiné les liens entre la criminalité transnationale organisée et la traite des personnes. Il a conclu que des travaux de recherche complémentaires permettraient de les confirmer et qu'en analysant les groupes criminels transnationaux d'un point de vue économique on pourrait en apprendre davantage sur leurs modes opératoires, leurs structures hiérarchiques, leurs critères de choix d'activités criminelles lucratives et leur manière de parvenir à leurs fins, y compris par le biais de la coopération transnationale.

Recommandations

32. Tous les groupes d'experts et ateliers ont recommandé d'approfondir la recherche et d'unir les efforts en matière de collecte de données pour encourager le regroupement des capacités en vue de renforcer les mesures de justice pénale; pour mieux comprendre le fonctionnement des groupes impliqués dans la criminalité transnationale organisée; pour mieux cibler les soins de santé; pour tirer le meilleur parti des médias; et pour améliorer la prévention de l'exploitation sexuelle et de la traite, en particulier des enfants. Il a été estimé qu'une législation adéquate à l'échelle nationale était tout aussi essentielle.

33. Les groupes d'experts et ateliers ont également recommandé de collaborer avec des partenaires habituels (services de répression) et nouveaux (médias) pour améliorer la recherche; appuyer les services répressifs dans les pays d'origine, de transit et de destination; améliorer les interventions dans le domaine des soins de santé; et lutter contre les groupes criminels transnationaux organisés. Ainsi, les

médias pouvaient constituer un outil puissant pour sensibiliser l'opinion à la traite des personnes et mieux faire comprendre le phénomène. Les représentants des médias ont recommandé de former les journalistes pour en faire des partenaires mieux informés et ont proposé d'aider à élaborer un code de conduite à leur intention dans le cadre de l'Initiative UN.GIFT.

34. On a proposé de conclure des partenariats avec le secteur privé pour rendre les enfants et les jeunes plus autonomes, en leur offrant des moyens de subsistance durables, des conditions de travail sûres et réglementées, des possibilités d'activités génératrices de revenus et d'avancement professionnel, etc. Les participants sont convenus que des professionnels qui ne faisaient pas partie des services de répression pouvaient aussi jouer un rôle clef en aidant ces derniers à analyser le fonctionnement des groupes criminels transnationaux organisés d'un point de vue économique.

35. Les experts ont également formulé des recommandations portant plus particulièrement sur la question de la traite des enfants aux fins d'exploitation sexuelle. Ils ont prôné une approche globale qui consiste à renforcer les systèmes nationaux et communautaires de protection des enfants destinés à prévenir et combattre la violence, l'exploitation et la maltraitance, et qui rende les enfants et les jeunes plus autonomes. Il a été dit qu'il fallait également prendre en compte les enfants lors de l'élaboration de politiques sociales et de mesures de lutte contre la traite des personnes.

36. Tous les débats relatifs à l'impact ont fait ressortir la nécessité d'inscrire les mesures de lutte contre la traite des personnes dans le contexte des droits de l'homme. Il a été conclu que les mesures de prévention devaient s'attaquer aux causes premières de la vulnérabilité, telles que les facteurs sociaux, économiques et structurels.

c.3 Action

37. Le Protocole prévoit une approche stratégique globale pour la lutte contre la traite des personnes. Le manque de clarté quant aux termes de base et à leurs définitions, les préoccupations de politique nationale et l'incertitude concernant l'efficacité des diverses mesures prises ont contribué à une application imparfaite du Protocole et à l'absence de mesures durables.

38. Le Forum de Vienne a été l'occasion pour les participants d'examiner les grandes stratégies régionales de lutte contre la traite et les actions menées à l'échelle nationale, d'échanger des données d'expérience et d'identifier les pratiques optimales.

Résumé des débats et conclusions

39. L'action contre la traite des personnes couvre un vaste éventail de sujets, ce dont témoigne la variété des groupes d'experts et ateliers qui se sont tenus sur ce thème. Les débats ont mis en évidence de nombreux éléments communs, et les participants ont constamment évoqué la nécessité d'adopter une approche équilibrée permettant de faire respecter la loi tout en préservant les droits des victimes.

40. Presque tous les groupes d'experts et ateliers ont souligné qu'une stratégie de lutte cohérente et coordonnée nécessitait une coopération centrée sur les victimes

faisant intervenir de nombreux organismes et partenaires. Ainsi, des partenariats entre entreprises, syndicats et pouvoirs publics pouvaient contribuer à assurer les services aux victimes, à créer des emplois, à protéger la population active et à gérer les questions relatives à la chaîne d'approvisionnement. L'intervention de plusieurs acteurs pouvait également faciliter le processus de réadaptation et de réinsertion des victimes et encourager la coopération avec les parties concernées dans le pays et à l'étranger. La technologie pouvait être utile à ces efforts en ce qu'elle permettait aux services de répression de tirer parti d'un environnement électronique sans frontières pour encourager l'échange d'informations. Les experts ont également reconnu les difficultés liées à une telle collaboration et discuté de l'intérêt d'une approche globale et multidisciplinaire pour l'élaboration de cadres de coopération tenant compte des victimes et de leurs droits aussi bien que des préoccupations de la justice pénale. Le concept de partenariat s'étendait également au public, l'idée étant que chacun pouvait apporter sa contribution à la lutte contre la traite des personnes.

41. Un autre thème récurrent dans les débats des groupes d'experts et des ateliers était la nécessité d'une législation adéquate incriminant toutes les formes de traite, comme le demandait le Protocole. Il a été convenu que ce dernier marquait un tournant dans la lutte internationale contre la traite des personnes, puisqu'il s'agissait du premier instrument international contraignant comportant une définition concertée de l'infraction de traite des personnes. Il a été jugé essentiel que les États transposent toutes les dispositions du Protocole dans leur législation nationale. On a également examiné la nécessité, pour les États, d'envisager d'aborder aussi d'autres questions dans leur législation nationale, comme la non-sanction des victimes de la traite pour des actes découlant directement de leur situation de victime ou la définition de l'"exploitation de la prostitution d'autrui" et de l'"exploitation sexuelle". Un groupe d'experts a fait observer que, s'il existait suffisamment d'instruments juridiques internationaux sur la question, leur mise en œuvre ne suivait pas. Des législations du travail adéquates étaient également nécessaires, et certains estimaient que les gouvernements devraient accélérer la ratification et l'application des conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Il a été souligné que cette application nécessitait volonté politique et ressources.

42. Plusieurs groupes d'experts et ateliers ont souligné que les mécanismes nationaux de suivi et de communication d'informations étaient essentiels pour évaluer la gravité du problème de la traite dans les différents pays et pour identifier les lacunes en matière de politique, repérer les nouvelles tendances et élaborer des recommandations en conséquence. Il a également été affirmé que les mécanismes de suivi pouvaient renforcer l'application à l'échelle nationale de conventions et d'instruments internationaux.

43. Plusieurs autres questions importantes ont été abordées, notamment le recours à la technologie pour trouver des moyens novateurs de prévenir la traite des personnes et de débusquer les trafiquants; pour détecter les cas potentiels de traite et y mettre fin; pour remonter à la source des transactions électroniques destinées à acheter de la pornographie mettant en scène des enfants; et pour offrir une formation assistée par ordinateur aux praticiens de la justice pénale. En outre, on a discuté de la possibilité de déplacer les efforts de prévention, principalement concentrés sur l'offre dans les pays d'origine, pour les faire porter sur la demande dans les pays de destination. Toutefois, il a été ajouté que les campagnes de sensibilisation axées sur

les droits de l'homme avaient eu plus de succès que celles, plus courantes, axées sur la demande. Les groupes d'experts et ateliers qui se sont penchés sur le thème "action" ont, comme ceux qui ont abordé les thèmes de la vulnérabilité et de l'impact, souligné l'importance de la recherche. Ils ont ainsi fait porter les débats sur la collecte de données en vue de repérer les victimes potentielles et de détecter les lacunes des systèmes de protection.

44. Tous les débats des groupes d'experts et des ateliers ont fait ressortir la nécessité de placer les droits fondamentaux des victimes au centre de tous les efforts, l'objectif principal étant de créer un environnement sûr pour les victimes participant à des enquêtes criminelles.

Recommandations

45. Il a été bien souligné qu'en gardant à l'esprit l'intérêt supérieur des victimes, on soutenait les droits de l'homme et on incitait le système de justice pénale à mener les enquêtes à bien. Toutes les mesures devaient s'inscrire dans le contexte des droits de l'homme et prendre en compte les différences entre les sexes.

46. Il a été estimé que les partenariats et les alliances étaient essentiels pour prévenir et combattre la traite des personnes. Un groupe d'experts a proposé d'ajouter un quatrième P, pour partenariat, aux "3 P" (prévention, poursuites et protection) qui servaient de cadre à l'action. Il a été reconnu que la constitution d'alliances servait de nombreux objectifs dans la lutte contre la traite des personnes et que tous les acteurs concernés devaient chercher plus activement à en créer. La coopération interinstitutions pour la prévention et l'identification des victimes, et la coordination entre les autorités publiques et les organisations de la société civile pour le processus de retour et de réinsertion étaient nécessaires et devaient être institutionnalisées; dans ce cadre, chaque organisme devrait être dûment représenté et les rôles et responsabilités de chacun devaient être clairement définis.

47. Il a été considéré que le dialogue social entre les organisations patronales, les pouvoirs publics et la société civile représentait un autre mécanisme de partenariat important pour prévenir la traite des personnes et réinsérer les victimes sur le marché du travail. De tels partenariats avaient été proposés comme moyen de favoriser la création d'emplois, étape essentielle, aux yeux des experts, pour éliminer le travail forcé. Il a également été recommandé d'engager des partenariats avec le secteur privé pour trouver des moyens de tirer activement parti des possibilités offertes par la technologie aux fins de la mise au point d'outils de formation, de la sensibilisation, de la protection des victimes et de la conduite de travaux de recherche. Les experts ont proposé que l'Initiative UN.GIFT serve d'intermédiaire pour l'établissement d'alliances.

48. L'accent a aussi été mis sur la nécessité d'appliquer les lois pertinentes en matière de lutte contre la traite et d'adapter les lois nationales aux normes internationales sur le sujet. Les législations devaient être complètes et incriminer toutes les formes de traite, en tenant compte du contexte national. Les conventions pertinentes de l'OIT devaient être signées, ratifiées et mises en œuvre. Le droit du travail devait prévoir de solides systèmes d'inspection du travail et couvrir l'ensemble des travailleurs, dans les secteurs formel et informel de l'économie.

49. Les experts ont également conclu que des mécanismes nationaux de suivi et d'information devaient venir compléter les mécanismes internationaux correspondants.

c.4 Séances spéciales

Résumé des débats et conclusions

50. Une série de séances spéciales a permis d'évoquer d'autres difficultés liées à la prévention de la traite des personnes et à la lutte contre ce phénomène, et de mettre en exergue les outils novateurs et les partenariats en place.

51. Le groupe d'experts sur les obstacles à la coopération internationale pour la lutte contre la traite des personnes a débattu en particulier de la nécessité d'appliquer les dispositions de la Convention contre la criminalité organisée et de son protocole additionnel, surtout pour ce qui touchait à la coopération judiciaire internationale et à l'échange d'informations. Pour prévenir et combattre la traite de manière plus ciblée, il fallait suivre une approche globale tendant à promouvoir la coordination entre les acteurs concernés. Les efforts de coopération internationale, notamment dans le cadre de l'extradition et de l'entraide judiciaire, devaient tenir compte des différences entre les systèmes juridiques des États intéressés.

52. Une manifestation parallèle relative au Processus de Bali concernant le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui s'y rapporte a mis l'accent sur l'apport des processus consultatifs régionaux de ce type aux efforts de coopération transfrontalière des États.

53. Au cours du Forum parlementaire qui s'est tenu avant l'ouverture du Forum de Vienne, les parlementaires ont souligné qu'il importait de mettre en place une législation conforme au Protocole et de ratifier et mettre en œuvre les instruments juridiques régionaux et internationaux pertinents. Ils ont reconnu le rôle qui leur revenait dans l'élaboration, l'application et le respect d'une législation complète de lutte contre la traite des personnes, et sont convenus qu'ils devraient tirer davantage parti de leurs fonctions traditionnelles qu'étaient l'activité législative, la supervision, la représentation et l'allocation de ressources. Pour ce faire, ils devaient se fonder sur les "3 P": prévention, poursuites et protection. L'idée d'étendre les partenariats a été examinée plus avant lors de deux séances consacrées au renforcement de la participation du secteur privé aux efforts de lutte contre la traite. Il a été conclu que les milieux d'affaires devaient eux aussi jouer leur rôle et s'attaquer aux facteurs qui rendaient profitable la traite des personnes et créaient une demande pour les biens et services produits par les victimes de la traite. Si de nombreuses entreprises se montraient disposées à s'engager, il n'en fallait pas moins renforcer la prise de conscience et la recherche pour mieux comprendre certains aspects du problème, notamment identifier les secteurs les plus concernés et déterminer les mesures qui devaient être mises en œuvre par les entreprises privées pour prévenir et combattre ce fléau.

54. L'établissement du Conseil des femmes d'influence lors du Forum de Vienne était une autre illustration des types de partenariats novateurs qui étaient encouragés par l'Initiative UN.GIFT. Le Conseil se concentrait sur un programme d'action visant à sensibiliser l'opinion à la traite des personnes par le biais de manifestations, de supports d'information et de projets de sensibilisation, à influencer les politiques des gouvernements et à renforcer les efforts de collaboration.

55. Plusieurs manifestations ont mis en exergue le rôle que les artistes pouvaient jouer en matière de sensibilisation du public. Un certain nombre d'expositions interactives ont été organisées dans le cadre du Forum, notamment l'installation artistique d'Emma Thompson intitulée "The Journey – Against Sex Trafficking", un festival de films, une exposition de photographies, un concours de dessin et un forum virtuel. On a examiné comment exploiter le potentiel des jeunes, autres partenaires possibles, en faisant appel à leur créativité pour sensibiliser l'opinion. Les jeunes qui ont participé au Forum de Vienne ont souhaité être considérés comme des acteurs de la lutte contre la traite et non seulement comme des victimes potentielles.

Recommandations

56. Si les séances spéciales portaient chacune sur un sujet différent, plusieurs de leurs recommandations se recoupaient.

57. Pendant les séances relatives à la coopération internationale et au Processus de Bali, les États ont été appelés à instaurer et à utiliser des moyens coordonnés pour prévenir et combattre la traite des personnes. Les mesures suivantes ont notamment été préconisées: formation adéquate des agents des services judiciaires et des autres praticiens de la coopération internationale; établissement de réseaux et de partenariats; et mise à disposition de ressources suffisantes pour la formation et l'assistance technique dans les pays en développement. On a estimé que les processus consultatifs régionaux favorisaient la coopération internationale et l'élaboration d'une législation de lutte contre la traite.

58. Les participants à la séance sur la coopération internationale et au Forum parlementaire sont convenus que les États devaient élaborer, appliquer et faire respecter une législation nationale incriminant la traite des personnes. Les parlementaires ont également recommandé d'actualiser et de donner sa forme définitive au Guide à l'usage des parlementaires, initialement rédigé pour le Forum, à la suite de l'assemblée statutaire que l'Union interparlementaire tiendrait au Cap, du 13 au 18 avril 2008, en vue d'échanger les connaissances et les pratiques optimales des pays en matière de lutte contre la traite des personnes.

59. Les parlementaires sont également convenus, avec les participants d'un certain nombre d'autres séances, qu'il fallait sensibiliser le public au problème de la traite. Le Conseil des femmes d'influence s'est engagé à mener un programme d'action ciblant le public et les gouvernements par le biais de campagnes de sensibilisation et d'autres initiatives. Il a été recommandé que les jeunes établissent des réseaux pour optimiser leurs efforts et continuent à mettre au point des outils de sensibilisation novateurs de portée générale.

60. Les participants, qui ont souligné la valeur de partenaires tels que la société civile, les femmes d'influence, les jeunes et les artistes, ont estimé que le secteur privé constituait un élément essentiel des alliances visant à lutter contre la traite des personnes. Il a été conclu que des efforts concertés étaient nécessaires pour faire intervenir davantage les acteurs du secteur privé. En outre, il a été proposé que les entreprises envisagent de mettre au point, d'adopter et d'appliquer un code de conduite relatif aux pratiques en matière d'emploi, dont ils superviseraient également l'application. Le groupe d'experts sur le secteur privé a demandé que l'Initiative UN.GIFT regroupe différents acteurs qui pourraient aider à régler

les entreprises et diffuser des informations sur les pratiques optimales et les initiatives en cours dans le secteur privé.

III. Clôture du Forum de Vienne

a) Perspectives et initiatives innovantes

61. Cette séance a permis de mettre en valeur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la traite des personnes.

62. Un représentant du Centre international pour les enfants disparus et exploités a décrit les initiatives d'ordre technologique qu'avait prises l'organisation pour combattre la traite des enfants, la pédopornographie et l'exploitation sexuelle des enfants. Une coalition technologique de cinq grandes sociétés en ligne avait permis d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions empêchant les auteurs d'infractions d'utiliser Internet. En outre, le Centre a noué un partenariat avec le Centre national des enfants disparus et exploités et 29 institutions financières, ainsi qu'avec les chefs de file de l'Internet, pour former la Coalition financière contre la pédopornographie. Cette coalition, qui regroupe 90 % du secteur des cartes bancaires, vise à éradiquer la pédopornographie en retraçant les mouvements de fonds et en procédant à la clôture des comptes utilisés par ces entreprises illicites. Le Centre a aussi établi un service en ligne qui aide à centraliser les informations mises en commun par la Coalition et les services de détection et de répression. Le Centre et ses partenaires visent à mettre fin à ces délits en les rendant trop coûteux ou trop risqués.

63. Le responsable de Drehscheibe Augarten, à Vienne, a présenté le modèle utilisé par ce centre de gestion des crises pour aider à repérer et à rapatrier les enfants victimes de la traite. Ce centre noue des relations très étroites avec les pays d'origine pour veiller à l'uniformité des accords de rapatriement et à ce que les enfants rapatriés le soient vers un endroit sûr. Des centres similaires ont été créés en Roumanie et en Bulgarie. Leur méthodologie consiste en une surveillance assurée pendant six mois par des travailleurs sociaux et la présentation à intervalles réguliers de bilans de situation. Le centre de Vienne a également envoyé des missions dans les pays d'origine afin de confirmer les arrangements convenus et de vérifier qu'ils sont en place.

64. L'ancien directeur du Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères a présenté un système logiciel de profilage mis au point par le Centre pour lutter contre le trafic d'armes et expliqué comment il pouvait être adapté à la lutte contre la traite des personnes. Il a fait remarquer que le trafic d'armes et la traite des personnes étaient deux formes de criminalité transnationale organisée et que l'un et l'autre faisaient intervenir des sociétés licites habilitées à exercer des activités facilitant la circulation des biens et des personnes. Il a ajouté que, partout où les trafiquants étaient présents, ils laissaient des traces, qui pourraient servir à définir des indicateurs pour en dessiner le profil général. Ces indicateurs, conjugués aux méthodes d'évaluation des risques et de notation, pourraient également être utiles pour mettre au point un logiciel convivial. Pour adapter ce logiciel, il fallait disposer d'informations sur les réseaux de la traite et leurs différentes déclinaisons communiquées par les experts qui sont en première ligne.

b) Clôture du Forum de Vienne

65. M^{me} Helga Konrad, consultante internationale dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes, a fait les premières remarques finales. Elle a souligné que le dialogue était important mais insuffisant. La volonté politique de faire appliquer les lois et de tenir les engagements était nécessaire, tout comme la coopération. Cependant, tout devait conduire à une action adaptée pour obtenir des résultats concrets. Approfondir les recherches devait permettre d'améliorer les contrôles et l'évaluation, partant les interventions contre la traite des personnes. M^{me} Konrad a soutenu que les services de détection et de répression devaient se montrer soucieux des victimes parce que la lutte contre la traite des personnes était menée en réponse principalement au mal qui leur était fait.

66. La présidente du Forum, M^{me} Renuka Chowdhury, Ministre indienne de la femme et du développement de l'enfant, a souligné la nécessité de s'attaquer énergiquement à toutes les formes d'exploitation, y compris le travail forcé, et mis en relief le rôle déterminant de l'Initiative UN.GIFT dans la poursuite des actions propres à créer des alliances et à les élargir. Elle a affirmé que le Forum de Vienne avait atteint ses objectifs immédiats mais que ce dialogue utile devait être suivi d'actions concrètes. Elle a rappelé quelques-unes des conclusions les plus saillantes issues des groupes d'experts et des ateliers, par exemple la nécessité d'intensifier la surveillance et la recherche, le rôle important de la puissance publique dans la lutte contre la traite des personnes et l'utilité de nouer des partenariats innovants.

67. Dans ses remarques finales, le Directeur exécutif de l'ONUDD a évoqué le bon déroulement du Forum de Vienne et appelé à lutter plus efficacement contre la traite des personnes. Il a reconnu que le Forum avait sensibilisé les esprits, il a attiré l'attention sur le fait qu'un mécanisme d'examen de l'application du Protocole relatif à la traite, ainsi que d'autres instruments internationaux apparentés, faisait cruellement défaut, et il a appelé les États parties au Protocole à accélérer l'application de ce texte. Il a souligné que les idées débattues dans le cadre du Forum devaient se concrétiser, pour relayer et amplifier les initiatives telles que celles présentées lors de la séance de clôture sur la manière de suivre les mouvements financiers liés à la traite des personnes, de perturber les itinéraires de cette traite et de mieux protéger les victimes. Il a cité un certain nombre de facteurs qui devaient être réunis pour progresser, par exemple des moyens plus importants, un savoir plus étendu et des alliances renforcées. Il a exhorté les participants à s'attaquer aux questions de l'offre et de la demande, de l'exploitation des femmes et du travail forcé. Le Directeur exécutif a souligné que le Forum de Vienne n'était qu'un coup d'envoi et qu'il était impératif de renforcer la dynamique ainsi créée et les impulsions données.

IV. Conclusion

68. Le Forum de Vienne avait pour objectifs de sensibiliser les esprits à la traite des personnes, de nouer de nouveaux partenariats et de faciliter la coopération. L'Initiative UN.GIFT l'avait articulé autour de ces axes afin de faire le bilan des actions en cours et de mettre en commun l'expérience acquise avec une très grande diversité d'acteurs du domaine, pour ainsi lancer des débats et faire connaître des méthodes innovantes de lutte contre la traite des personnes.

a) Sensibilisation

69. La vaste participation au Forum de Vienne et le grand intérêt médiatique qu'il a suscité ont permis de mieux faire connaître la question de la traite des personnes. Plus de 4 500 articles ont été publiés, dont beaucoup par des agences de presse nationales et internationales de premier plan. Groupes d'experts, ateliers et manifestations parallèles ont souvent affiché complet, tandis que les expositions spéciales comme celle intitulée "The Journey – Against Sex Trafficking", les projections de films et les expositions photographiques ont été très courues.

b) Nouer de nouveaux partenariats et faciliter la coopération

70. L'Initiative UN.GIFT vise entre autres à élargir les alliances. Le Forum a montré que cela pouvait se faire de manière originale avec divers partenaires, tels que le secteur privé, les médias et les syndicats. En fait, l'une des principales recommandations issues d'un groupe d'experts était d'ajouter au triptyque "prévention, protection, poursuites" un quatrième "P", à savoir "partenariat".

71. Le Forum a donné lieu à la création concrète d'alliances, telles que le Conseil des femmes d'influence. Ce conseil est représentatif des partenariats encouragés par l'Initiative UN.GIFT en ce qu'il réunit personnalités politiques, diplomates, grands patrons et artistes, entre autres. Le secteur privé et les médias sont également apparus comme des partenaires actifs. Des participants du secteur privé ont suggéré de créer un conseil consultatif sous l'égide de l'Initiative, tandis que des membres du groupe d'experts sur les médias ont proposé de soutenir l'Initiative en élaborant un code de déontologie pour les journalistes et en prévoyant une formation à leur intention afin d'en faire des partenaires plus informés dans la lutte contre la traite des personnes.

c) Actions à mener et recommandations

72. Le Forum de Vienne a tracé les contours des futurs efforts de lutte contre la traite des personnes. Dans son résumé, la Présidente a souligné la nécessité de s'attaquer énergiquement à toutes les formes d'exploitation, y compris le travail forcé, et mis en relief le rôle déterminant de l'Initiative UN.GIFT dans la poursuite des actions visant à créer des alliances et à les élargir.

73. Comme l'a affirmé la Présidente, le Forum de Vienne a atteint ses objectifs immédiats mais l'assistance technique et la coopération internationale doivent suivre – cela est essentiel pour le renforcement des capacités nationales d'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole relatif à la traite des personnes. Chacun des groupes d'experts et ateliers a élaboré un certain nombre de recommandations et de propositions concernant les actions à mener, et beaucoup ont fait émerger des thèmes communs pour des actions qui recourent plusieurs domaines.

74. L'accent a été mis sur le fait que la législation nationale devait viser tous les aspects de la traite et prévoir aussi la ratification et l'application du Protocole relatif à la traite des personnes et d'autres instruments internationaux en la matière. Dans ce contexte, pratiquement tous les groupes d'experts et ateliers ont insisté sur la nécessité d'adopter dans la prévention de la traite des personnes et la lutte contre ce phénomène une approche axée sur les victimes et les droits de l'homme, sachant que

le soutien apporté aux victimes peut avoir des répercussions favorables sur les mesures de justice pénale.

75. Il a été généralement admis qu'il fallait impérativement intensifier la recherche pour intervenir plus efficacement contre la traite des personnes. Il faut combler les importantes lacunes en matière d'information afin de pouvoir élaborer des politiques adaptées dans ce domaine.

76. Les participants ont souligné la nécessité d'augmenter la coopération entre les organismes compétents, la société civile et le secteur privé dans les pays et à l'échelle internationale. Ils étaient d'avis que l'Initiative UN.GIFT pouvait jouer un rôle important en facilitant l'élargissement d'alliances placées sous le signe de la coopération et de l'innovation.

77. Un appel a été lancé pour que les efforts visant à faire échec à la traite des personnes sous toutes ses formes, notamment l'exploitation sexuelle et le travail forcé, soient intensifiés. Les acteurs du marché du travail – organisations patronales, syndicats, entreprises et autres – doivent, en tant que partenaires, veiller de manière plus active à faire respecter le droit du travail et les protections qui y sont prévues afin de prévenir le travail forcé et de s'y attaquer lorsqu'il existe déjà.

78. Les actions de sensibilisation concernaient tous les aspects de la lutte contre la traite des personnes. Pratiquement tous les groupes d'experts et ateliers ont reconnu l'utilité des actions de sensibilisation, qu'il s'agisse d'aider les agents de détection et de répression qui sont en première ligne à repérer les victimes, d'éclairer les entreprises privées ou d'alerter les victimes en puissance et le grand public.

79. Enfin, comme l'ont dit de nombreux experts et orateurs, plusieurs questions cruciales ont été cernées, qui appelaient des actions. Les travaux de recherche doivent aboutir à l'établissement d'un tableau de bord permettant de disposer de points de comparaison pour déterminer les mécanismes de surveillance et d'évaluation à élaborer et à mettre en œuvre. Il convient aussi d'étudier de plus près la nature des mécanismes de surveillance appropriés.

80. Il était communément admis qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes de la traite des personnes en utilisant une méthode équilibrée, mais qu'il fallait être plus attentif à la façon de réduire la demande dans les pays concernés.

81. Dans son résumé, la Présidente a exprimé le sentiment des participants en faisant remarquer que, pour poursuivre sur la dynamique lancée par le Forum de Vienne, il fallait transformer le dialogue en action propre à éradiquer la traite des personnes.

Annexe I

Forum de Vienne: Programme

MARDI 12 FÉVRIER 2008: MANIFESTATION SPÉCIALE

<i>Heure</i>	<i>Activité</i>
9 heures-17 heures	Forum parlementaire (séance privée)

MERCREDI 13 FÉVRIER 2008: PREMIÈRE JOURNÉE

<i>Heure</i>	<i>Activité</i>
8 heures-18 heures	Expositions
9 h 30-12 h 30	001: Séance d'ouverture
12 h 30-14 h 30	Déjeuner
14 h 30-16 heures	<u>Séances I:</u> 002: Première séance plénière 010: Gestion de la chaîne d'approvisionnement 005: Prévention en amont – ce qui fonctionne 006: Mesures de justice pénale contre la traite des personnes
16 heures-17 h 30	<u>Séances II:</u> 007: De la protection aux poursuites 032: Manifestation spéciale: Rôle du secteur privé I
19 heures-22 heures	Réception de bienvenue à la Hofburg

JEUDI 14 FÉVRIER 2008: DEUXIÈME JOURNÉE

<i>Heure</i>	<i>Activité</i>
8 heures-18 heures	Expositions
9 heures-10 heures	008: Deuxième séance plénière – Présentations
10 heures-11 heures	029: Le Conseil des femmes d'influence
11 heures-12 h 30	<u>Séances III:</u> 009: Collectivités en situation de crise 004: Travail forcé et exploitation sexuelle: la demande 011: Traite des personnes pour le prélèvement d'organes et d'autres parties du corps 012: Le rôle des médias dans la création d'images
11 heures-12 h 30	013: Manifestation spéciale: Le rôle des femmes d'influence (séance privée)
12 h 30-14 heures	035: Manifestation parallèle: Le processus de Bali – modèle de coopération régionale dans la lutte contre la traite des personnes

12 h 30-14 h 30	Déjeuner
14 h 30-16 heures	<u>Séances IV:</u>
	014: Santé et traite des personnes
	015: Mesures nationales et régionales
	016: Profilage des trafiquants
	017: Technologies et traite des personnes
14 h 30-17 h 30	018: Coopération internationale
14 h 30-17 h 30	030: Le rôle des communautés religieuses
14 h 30-16 heures	031: Le rôle de la jeunesse
14 h 30-16 heures	033: Manifestation spéciale: Le rôle du secteur privé II
16 heures-17 h 30	<u>Séances V:</u>
	019: Le rôle des organisations patronales, des entreprises et des syndicats dans la lutte contre la traite des personnes aux fins d'exploitation par le travail
	020: Corruption et traite des personnes
	021: Santé et traite des personnes
16 heures-17 h 30	034: Manifestation spéciale: Le rôle des arts
19 h 30-23 heures	Festival de films – Réunion-débat

VENDREDI 15 FÉVRIER 2008: TROISIÈME JOURNÉE

<i>Heure</i>	<i>Activité</i>
8 heures-18 heures	Expositions
9 h 30-11 heures	<u>Séances VI:</u>
	022: Conséquences de l'exploitation sexuelle, en particulier de celle des femmes et des enfants
	023: L'efficacité des cadres juridiques et de la législation contre la traite des personnes
	024: Quantification de la traite des personnes
	025: Jeter des ponts – Coopération entre la société civile et les services de détection et de répression
11 heures-12 h 30	<u>Séances VII:</u>
	026: Rapatriement et réinsertion des victimes de la traite des personnes
	027: Criminalité transnationale organisée – Impact depuis la source jusqu'à la destination
12 h 30-14 heures	Déjeuner
14 heures-16 heures	028: Séance de clôture
14 heures-15 heures	1 ^{re} partie: Initiatives innovantes
15 heures-16 heures	1 ^{re} partie: Conclusion du Forum de Vienne

Annexe II

Résumé de la Présidente

La Présidente a fait des remarques finales récapitulant les points saillants du Forum de Vienne. Elles sont reproduites ci-après:

“Chers collègues et représentants, Mesdames et Messieurs, bonjour.

Les trois journées qui viennent de s'écouler n'ont guère été faciles. Nous nous sommes tous réunis ici en ce qui s'est peu à peu transformé en un formidable vivier de ressources humaines dont sont sorties quelques suggestions remarquables, des propositions formidables, un certain nombre de pratiques optimales fort utiles et de précieuses balises pour l'avenir.

Il a été très difficile de rassembler tout cela pour le coucher sur le papier, et nombreux sont ceux qui ont apporté leur aide à la rédaction de ce résumé en y sacrifiant beaucoup de sommeil. Tous ceux parmi nous qui avons passé des nuits blanches à imaginer des moyens de lutter contre la traite des personnes revenons cet après-midi avec la certitude d'avoir trouvé une voie à suivre.

Le Forum de Vienne prend fin, et ne vous inquiétez pas si vous avez reçu une version antérieure de ce texte; quelques petites modifications y ont été apportées, qui ont recueilli l'adhésion de tous ceux qui sont réunis ici. Le texte est demeuré à peu près inchangé, mais il y a eu quelques aménagements. La version finale sera distribuée plus tard à ceux qui souhaitent l'emporter en guise de souvenir.

Je vais souligner les points saillants des débats qui se sont déroulés au cours des trois derniers jours, en faisant ressortir quelques idées neuves, dans l'espoir que l'impulsion que nous avons donnée ensemble ici, cet après-midi et tout au long de ce forum, ne cessera de gagner en force jusqu'à ce que nous ayons mis fin à cette abomination qu'est la traite des personnes. Nous en convenons tous, je pense.

L'adoption du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et d'autres conventions et instruments des Nations Unies touchant à la question a déclenché un branle-bas de combat dans le monde entier. C'est sur le Protocole, ainsi que sur les différents programmes et textes de loi nationaux, que doivent reposer les actions menées dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes, avec les droits des victimes, notamment des femmes et des enfants, au centre de nos efforts communs.

Beaucoup a été fait à tous les niveaux pour s'attaquer à ce fléau. L'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains, dite UN.GIFT, vise à lutter collectivement contre la traite des personnes de manière diversifiée, en fédérant des partenaires au sein et hors de l'ONU. La raison d'être de l'Initiative est simple, n'est-ce pas? La traite des personnes est un fléau d'une telle ampleur que nul ne peut à lui seul y mettre fin. C'est ensemble que nous pouvons le combattre.

Le Forum de Vienne avait pour objectifs de sensibiliser les esprits, de faciliter la coopération et de nouer des partenariats entre les divers acteurs du domaine. L'Initiative UN.GIFT l'a articulé autour de ces axes afin de faire le bilan des actions menées jusqu'ici et de mettre en commun l'expérience acquise, avec des acteurs très

divers, pour ainsi susciter des débats et faire connaître des méthodes innovantes de lutte contre la traite des personnes.

Je peux dire avec quelque certitude que le Forum de Vienne a mené à bien cette tâche et atteint ses objectifs. L'Initiative UN.GIFT vise entre autres à élargir ses alliances. Le Forum a montré que cela pouvait se faire, de manière originale qui plus est, avec des partenaires actuels et nouveaux, tels que le secteur privé, les médias et les syndicats, et surtout de hautes personnalités féminines.

Le Forum était axé sur trois thèmes, qui correspondent aux principales questions à aborder dans une stratégie générale de lutte contre la traite des personnes: vulnérabilité, impact, action. Je vais insister sur le dernier thème, qui nous montre la voie à suivre à la clôture de ce forum.

Les gouvernements

Plusieurs États qui ont signé ou ratifié le Protocole relatif à la traite des personnes ont adopté ou révisé des lois pour traduire le Protocole en actions. Le Forum parlementaire a reconnu que ces actions étaient importantes et que d'autres pays devaient prendre des mesures similaires. En effet, les gouvernements nationaux jouent un rôle déterminant dans la lutte contre la traite des personnes. Je pense que nous venons de franchir là un seuil vital et que nous pourrions maintenant progresser.

Le secteur privé et les organisations patronales internationales

Le secteur privé et les organisations patronales internationales et leurs représentants ont fait savoir qu'il fallait prévoir des dispositions contre la traite des personnes dans leurs pratiques d'approvisionnement. Dan Henkle, Vice-Président chargé de la responsabilité sociale de la société Gap, vient d'en parler avec éloquence.

Ces représentants ont appelé à prendre des mesures en amont pour que l'économie mondiale ne favorise pas le jeu de l'offre et de la demande dans le domaine de la traite des personnes. Ils ont également sollicité des outils pratiques pour que les chaînes logistiques respectent les normes nationales et internationales et que de nouveaux efforts soient consentis pour sensibiliser les patrons et les travailleurs, dans le respect toutefois des valeurs et pratiques régionales. Nous devons éviter les maladresses, nous ne devons pas heurter les sensibilités régionales.

Dans l'ensemble, le secteur privé a reconnu que l'Initiative UN.GIFT avait pour rôle de faciliter la lutte contre la traite des personnes, et il a proposé de lui offrir des conseils.

La société civile

Les organisations de la société civile ont souligné que leur rôle consistait à apporter un soutien aux victimes, à renforcer les capacités et à sensibiliser les esprits sur le terrain, là où se posent les problèmes. Il a été reconnu que de nouvelles alliances entre la société civile dans son ensemble et d'autres partenaires constituaient des outils très puissants. Les experts ont souligné aussi l'importance qu'il y avait à institutionnaliser la coopération entre les autorités publiques et les organisations de la société civile.

Les médias

Les médias – qui, j’en suis convaincue, sont essentiels pour ouvrir les horizons – proposent des reportages de fond sur la traite des personnes, ce qui soulève la question suivante: toute cette publicité est-elle bonne? Doit-elle se faire de la sorte? Le débat a porté sur la façon dont les médias pouvaient exercer une influence favorable sur la lutte contre la traite des personnes. L’échange d’expériences lors de cette séance a montré que ce type de dialogue pouvait être utile en faisant ressortir que les journalistes devaient mieux connaître les consignes relatives à l’attitude à adopter envers les victimes.

La jeunesse

Le monde rajeunit à bien des égards. Les jeunes s’intègrent, ils sont porteurs de projets, et ils doivent être considérés comme un élément de la solution et non uniquement comme des victimes ou des personnes à secourir. On a suggéré que les jeunes pouvaient fournir des outils innovants pour sensibiliser leurs pareils, les enseignants et les parents, ainsi que leur milieu, à la traite des personnes. Il s’agit par exemple de productions cinématographiques, de jeux de rôles et de montages musicaux visant à éveiller les esprits au problème. Et je pense qu’en effet les jeunes peuvent le faire de manière extrêmement efficace.

Une démarche générale

Pendant le Forum, il a été dit aussi que nous devons nous attaquer à toutes les formes de la traite des personnes. Qu’est-ce que cela veut dire? Que l’attention va souvent à la traite aux fins de l’exploitation sexuelle mais qu’il y a encore beaucoup à faire face aux autres formes d’exploitation. Dans de nombreux cas, il existe des normes mondiales, mais il reste à en généraliser l’application.

Nous avons entendu dire à maintes reprises dans le cadre du Forum qu’il fallait s’attaquer aux causes profondes de la traite des personnes et faire cesser la demande qui nourrissait ce commerce. Il n’est pas besoin de sortir d’une école d’ingénieurs pour comprendre que la demande entraîne l’offre, que nous devons nous emparer du problème et contenir la demande.

La nécessité d’une approche axée sur les victimes a été soulignée, s’agissant surtout de concilier les intérêts, d’une part, de ceux qui viennent en aide aux victimes et, d’autre part, des services de détection et de répression, et de favoriser la compréhension entre les uns et les autres.

L’assistance technique et la coopération internationale sont indispensables au renforcement des capacités nationales d’application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole relatif à la traite des personnes.

Surveillance et recherche

Il a été plusieurs fois question de la nécessité de sensibiliser l’opinion mondiale à la traite des personnes en se fondant sur des travaux de recherche. Il faut recueillir des informations exactes pour combler les lacunes et donner aux responsables des renseignements fiables sur lesquels s’appuieront les interventions nationales contre la traite des personnes. Les participants ont souligné aussi qu’il

importait de suivre les progrès accomplis dans l'application du Protocole relatif à la traite des personnes par leurs gouvernements respectifs.

Ce qui fonctionne

Dans tous les groupes d'experts, nous avons vu ce qui fonctionnait. Nous avons été mis au courant d'outils utiles et de pratiques exemplaires et innovantes. On ne saurait les appliquer uniformément à tous les pays, bien sûr, ni les transposer à grande échelle sans adaptations, mais il y a de nombreux exemples concrets de pratiques qui permettent de réduire la vulnérabilité et de faire face aux conséquences de la traite et qui posent les bases des actions à mener. Et, ce qui est plus important, ils nous montrent ce qui est "convenable" et nous aident à fixer des orientations à cet égard.

La coopération doit être soutenue, sinon elle sera vouée à l'échec; elle doit prendre en considération les buts communs et les responsabilités diverses et se fonder sur un triptyque (prévention, protection, poursuites) élargi à un quatrième P, pour "partenariats". De sorte que nous devons tenir compte de quatre P et les mettre en œuvre.

Enfin, nous avons bien sûr beaucoup entendu parler cette semaine de l'importance qu'il y avait à traduire les mots en actions. Les séances du Forum ont été très courues, les salles n'ont pas désempilé, au point que, souvent, certains n'ont pas pu y entrer, et vous avez apporté la preuve qu'un dialogue fructueux pouvait avoir lieu et qu'il avait une importance vitale.

L'Initiative UN.GIFT progresse. Les alliances prennent de l'ampleur. Nous sommes désormais tenus d'agir et d'accélérer l'éradication de la traite des personnes.

Mesdames et Messieurs, je ne vous dirai pas adieu, parce que j'ai la conviction que nous nous réunirons à nouveau avant longtemps, à la fois partenaires et amis, forts d'une meilleure compréhension, pour dresser un bilan de ce que nous aurons fait et en discuter. Je vous souhaite donc bon courage dans la lutte contre cette abomination qui afflige notre société soi-disant civilisée, à savoir la traite des personnes.

Je sais pertinemment que certains d'entre nous allons rentrer dans nos foyers animés d'une passion ardente et en proie à la colère devant ce que nous avons pu laisser se produire. Nous rentrons armés de méthodes innovantes pour essayer d'influencer nos pays et nos gouvernements respectifs. Nous reprenons le collier parce que nous devons progresser, et nous progresserons vers une société qui aura la force nécessaire pour protéger les enfants, pour préserver le bonheur de l'enfance, en ayant le courage de dire les vérités qui dérangent.

Je vous souhaite de trouver la force qu'il faut et je prie pour que nos chemins se croisent à nouveau. Bonne chance et bon vent. Au revoir."